

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 11 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Ducret, , Chagnaud, Castet, , Roy, Favroul, Castaing, Hurmic

MM. : Gauthier, Hougas, Marais, Reynaud, Corcket,

Procuration (s)

Mme Bignoneau à M Corcket

M. Schaeffer à M. Reynaud

Absent(s) excusé(s) :

Mme. Bignoneau

M.Schaeffer

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme Castet

Le Conseil est ouvert à 18h par Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire s'excuse pour l'envoi successifs des documents qui concernent

L'APD du projet de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 19/05/ 2017 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19/05/2017.
2017

Vote : 13 voix pour (2 conseillers municipaux absents lors du précédent conseil ne prennent pas part au vote)

Procès-verbal approuvé

1. Validation de l'APD

Monsieur le Maire lit les sommes et précise qu'il a été rajouté la partie Aménagement extérieur afin d'éviter une seconde consultation.

Fabienne Hurmic demande s'il a été trouvé de l'amiante.

Monsieur le Maire répond que oui.

Vote pour l'approbation de L'APD

Pour 12 voix

Contre 3 voix Jean Louis Marais, Fabienne Hurmic , Patricia Favroul.

2. Vente de la parcelle de Gageot

Placeau communal de 591m², constructible 3 personnes concernées, souhaitent Acquérir une partie.

Très longue discussion entre les élus sur le fait de céder ou pas, du terrain Appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire demande qui est d'accord ou pas sur le principe de céder Ce bout de terrain.

L'ensemble des élus sont d'accord sur le principe de céder ce bout de terrain.

Monsieur le Maire demande qui est pour le vendre et non le céder gratuitement, par principe , pour de futurs demandes .

Pour 12 voix pour le vendre

S'abstient 3 voix : Mme Scott, M. Reynaud, M. Schaeffer

Monsieur le Maire propose de faire une proposition à 40€ le m².

Vote :

Pour 12 voix

Absention 2 voix

3 Subventionnement école de musique

Association PEMDA, école de musique en Artolie était jusqu'à présent subventionnée par la CDC du Vallon de l'Artolie.

Compte tenu de la dissolution de la CDC du Vallon de l'Artolie , l'association PEMDA ne touchera plus de subvention.

A l'issue de la table ronde organisée par l'association PEMDA, il a été décidé afin de ne pas faire supporter uniquement aux adhérents, l'augmentation des Tarifs pour la saison 2017/2018, de solliciter l'aide des différentes communes.

Un prorata est calculé sur le nombre d'adhérents de l'année n-1.

Ce qui représente par enfant 80€ pour chaque commune

Pour Paillet 6 enfants *80 = 480€.

Me Scott rappelle qu'au départ l'école de musique est une école de Langoiran, Après des difficultés l'ancienne CDC du Vallon de l'Artolie avait décidé de donner une subvention 6500€.

Nathalie Chagnaud fait remarquer que le tennis occupe jusqu'à présent la salle René Baillet mais l'année prochaine le club de tennis devra trouver une salle, puisque Langoiran ne les accueillera plus.

Monsieur le Maire nous dit que Tabanac est d'accord pour participer à cette aide, Langoiran souhaite réfléchir, Lestiac est contre mais proposerait d'aider les personnes au niveau du CCAS.

Tout le monde est surpris que Langoiran ait décidé de réfléchir.

Finalement E.Corcket propose que nous acceptions d'aider pour la saison 2017/2018.

Vote pour accorder une aide exceptionnelle à l'association PEMDA école de Musique de 480€.

Monsieur le Maire ne souhaite pas participer à ce vote compte tenu que son épouse utilise les services de l'association PEMDA.

Pour 8 voix

Contre 3 voix : Jean Louis Marais, Patricia FAVROUL, Elisabeth ROY

Abstentions 3

4 DM

Monsieur le Trésorier nous a demandé d'établir une DM qui concerne L'imputation budgétaire de la vente du bien immobilier (Logement de MP).

Section fonctionnement comptes dépenses Chapitres :

| | |
|--|------------|
| 042 Différences sur réalisations (positives) : | -39382.16 |
| 042 Valeurs compatibles des immobilisations cédées | - 70617.84 |

Compte recettes Chapitres :

| | |
|--|-------------|
| 77 Produits des cessions d'immobilisations | - 110000.00 |
|--|-------------|

Section investissement Crédit à ouvrir : Chapitre

| | |
|--|-----------|
| 024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes) | 110000.00 |
|--|-----------|

Crédits à réduire : Chapitre

| | |
|--|-----------|
| 040 Immeubles de rapport | -70617.84 |
| 040 Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation | -39382.16 |

Vote

Pour 15 voix

5 Emploi saisonnier

Monsieur Gauthier rappelle que Théo est parti au 30/06/2017.

Il a été acté de prendre 1 contrat aidé en septembre.

La proposition est faite de prendre un contrat saisonnier, la règle de rémunération Est le SMIC.

Une annonce a été mise sur le site de la Mairie, sélection de deux candidats, Lucas Surrateau a été retenu.

Vote

Pour 15voix

Monsieur Le Maire nous informe que la Commune a postulé pour recevoir des jeunes condamnés à des travaux d'intérêts généraux.

La personne proposée à Monsieur le Maire est M X, il viendra du 17 au 28/07.

Monsieur le Maire nous informe que Ludovic Guitard l'encadrera.

6 Représentants commission PLUI

Le PLUI est lancé par la Communauté des Communes. Une commission est créée. Il faut deux titulaires et un remplaçant pour représenter la commune.

Monsieur Gauthier propose Daniel Hougas et lui-même comme titulaires et Emmanuel Corcket comme suppléant, car ils suivent déjà le PLU.

Vote

Pour 15 voix

7 Attribution Subventions exceptionnelles

| Association | Objet | Montant demandé | Subvention accordée | Niveau de subvention |
|--------------------|---|------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Avenir Pailleton | Fonctionnement, frais de déplacement et d'arbitrage | 2100 € | 2100 € | 100% |
| CAC - Bibliothèque | Abonnement revues, événements | 600 € | 600 € | 100% |
| Foyer Rural | Fonctionnement, ateliers | 500 € | 500 € | 100 % |
| Comité des Fêtes | Fêtes (jeunes de Paillet) + gobelets réutilisables | 3 100 € | 1 470 € | 47 % |
| Musickolor | Organisation Fête de la musique | 800 € | 700 € | 87 % |
| Total | | | 5 370 € | |

Vote

Pour 14

1 abstention : Patricia Favroul

8 Informations et questions diverses

- Dissolution CDC

Monsieur le Maire nous confirme que la dissolution de la CDC du Vallon de l'Artolie est en cours. Il est convoqué à la Préfecture le 26/072017.

Information sur les modalités de la dissolution devant avoir lieu avant le le 17/08/2017.

Les Bâtiments seront transférés en fonction des compétences des Communautés des Communes.

- Monsieur le Maire nous informe également que nous avons été dans l'obligation D'adhérer au syndicat Gironde numérique, compte tenu que les 2 CDC avaient déjà ce prestataire.

- L'école, réunion sur les rythmes scolaires.

Une réunion a eu lieu au niveau de la Communauté des Communes, 23 communes sur 25 ont voté pour se donner du temps avant de prendre une décision.

- Syndicat des Eaux

Nathalie Chagnaud nous informe que le DCE va être lancé, en septembre ou Octobre début des travaux.

Cela concerne les travaux sur le forage de Paillet. Ils consistent au remplacement de l'unité de deferrisation qui ne fonctionne plus depuis deux ans .

Demande de monsieur Rouzes pour un raccordement à l'assainissement collectif, un chiffrage a été effectué par le syndicat 25000€

Proposition de diviser le coût par 3: propriétaire- Mairie- Syndicat.

Si cette solution n'est pas retenue, Monsieur Roses devra se mettre aux normes (ANC).

Jean Louis Marais, fait part qu'il faudrait améliorer par des travaux la cantine et l'école pour la période de canicule.

Dans le cadre de l'Opération du cocon 33 du département, des devis vont être établis, afin de mieux isoler les bâtiments municipaux, le conseil municipal devra décider s'il effectue les travaux.

Fin du Conseil Municipal à 19h45